DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE NANTUA CANTON DE PONT D'AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	13	0	12

Date de la convocation:

08 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois de mars, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés: Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

Nº de l'acte: DEL.2024.03.14.11

<u>OBJET</u>: Aménagement d'un bâtiment au Domaine de Thol par le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) – Validation du projet.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 juin 2023, par laquelle le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents a été autorisé à engager une étude pour l'aménagement du bâtiment « Chaîne d'habillement » au Domaine de Thol, en vue d'y installer le siège du syndicat.

Un plan d'aménagement extérieur a été déposé en mairie. Un tènement d'environ 3 500 m², à prendre sur la parcelle E2126, serait nécessaire. Un projet de bail emphytéotique a également été transmis par le notaire du Syndicat.

Monsieur le Maire présente les documents transmis et invite le conseil municipal à se prononcer sur ces projets.

Monsieur Alain SICARD n'a pas pris part au débat et n'a pas voté.

Le conseil, après en avoir délibéré, à 12 voix pour :

- Accepte le projet présenté par le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents pour l'aménagement du bâtiment dit « Chaîne d'habillement » au Domaine de Thol, afin d'y installer son siège,
- Décide de reporter sa décision concernant le projet de bail emphytéotique proposé par la SELAS MANIGAND & CHIBI,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20240314-2024031411D0036- \overline{DE}

Transmission n°ASCL 2 2024-03-18T11-58-38.00 (MI251680976)

Date de télétransmission : 18 mars 2024 Date de réception préfecture : 18 mars 2024